

Ouverture de la séance à
20 h 30

Présents :

Marie-Christine AUJOULAT
Martine AMESLANT
Philippe ANDRÉ
Jean-Pierre BRAUD
Sébastien BROUSSARD
Yannick FABRE
Patrick FRAISSE
Mireille GARDES SAINT-PAUL
Philippe LASSEYTE
Christophe PIGNOL
Liliane REBOUL
Claude SOLIGNAC

Excusés non représentés :

Anne-Marie DUMAS
Kevin RANC

Excusés représentés :

Nicolas LOUBIER par
Patrick FRAISSE
Sonia CHATEAUNEUF par
Mireille GARDES SAINT-PAUL
Axel BONHOMME par
Yannick FABRE
Robert HEUZÉ par Sébastien
BROUSSARD

Secrétaire de séance :

Liliane REBOUL

Fin de séance : 22h30

Compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022

Table des matières

1	Ordre du jour
	Approbation du compte rendu du CM du 07 décembre 2021	
1-	Régularisation Allotissement de terres à vocation agricole La Brugère Basse et La Brugère Haute	
2-	Création d'une aire à camping-car par la CCHA à Chambon le Château	
3-	Désaffectation et déclassement terrain communal au village de Donaldés	
4-	Proposition vente terrain communal Donaldés	
5-	Fixation du montant de loyer annuel pour le logement boulangerie à Chambon le Château.	
6-	Budget Eau et Assainissement - Autorisation budgétaire 2022	
7-	Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour projet rénovation énergétique du bâtiment de la mairie déléguée de Saint Symphorien (logement + locaux administratifs)	
8-	Demande de subvention DETR pour projet réaménagement des places du village de Chambon le Château.	

2 Questions diverses

Questions diverses :

- Vacance du poste de cantinière/agent d'entretien à l'école « Guy Martin »
- Avancement du projet de réfection des réseaux sur le village de Chams

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du CM du 07 décembre 2021

1- Régularisation Allotissement de terres à vocation agricole La Brugère Basse et La Brugère Haute :

Nom de la section	N° de la section	N° du lot	N° parcelles	Surface du lot	Exploitant	Rang de classement
La Brugère Basse	C	1	116, 166, 167, 1190 (en partie), 1202 (en partie)	11 ha 65 a 15 ca	LAROCHE Céline	1
La Brugère Basse	C	2	179, 941, 943, 944, 1102, 1190 (en partie)	05 ha 13 a 78 ca	DUMAS Anne-Marie	1
La Brugère Haute	C	1	141, 27, 185, 219	05 ha 21 a 60 ca	DUMAS Anne-Marie	3

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, sur cet allotissement, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

2- Création d'une aire à camping-car par la CCHA à Chambon le Château :

M. le Maire informe l'assemblée que les membres du conseil communautaire de la CCHA ont voté le projet de création d'une aire de camping-cars sur le territoire de la commune.

Cette aire rejoindra le réseau « camping-car-parc » en complément de l'aire d'accueil de Langogne - Naussac et d'Auroux.

M. Le Maire sollicite à nouveau les membres du conseil municipal afin qu'ils se prononce sur le projet de création d'une aire de camping-car à Chambon le Château.

Après avoir délibéré le conseil municipal

donne son accord par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sur ce projet, autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

3- Désaffectation et déclassement terrain communal au village de Donaldès :

Une cession de parcelles entre la commune et les époux Brunel de Donaldès avait été convenue en 2020. (Délibération du 30/01/2020)

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en octobre 2021 et à l'avis favorable qui a été émis le 02 novembre 2021, M. le Maire demande au conseil de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles 184C n° 1450 et 184 C n°1451 et de les intégrer au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal APPROUVE le déclassement proposé.

4- Proposition vente terrain communal Donaldès :

Suite au déclassement du domaine public des parcelles 184C n° 1450 et 184 C n°1451 sur le village de Donaldès prononcé le 27 janvier 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE M. Le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la vente.

5- Fixation du montant de loyer annuel pour le logement boulangerie à Chambon le Château :

M. le Maire rappelle que le logement situé au-dessus de la boulangerie est vacant et propose de le mettre à la location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

AUTORISE M. Le Maire à signer le bail de location de ce logement avec France Terre d'Asile

FIXE le loyer mensuel du logement situé au-dessus de la boulangerie à 570.00€ mensuel.

6- Autorisation budgétaire investissement 2022 Budget Eau et Assainissement :
Avant l'adoption du budget primitif, M. le Maire propose l'ouverture de crédits suivants :

Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022
165	Création d'une Station de traitement des eaux usées et réfection des réseaux sur le village de Chambon le Château	530 207.43	275 643.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements inscrites au tableau ci-dessus.

- Précise que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2022

7- Demande de subventions pour projet rénovation énergétique du bâtiment de la mairie déléguée de Saint Symphorien (logement + locaux administratifs) :

Monsieur le Maire expose les travaux à réaliser sur le bâtiment de la mairie annexe de Saint-Symphorien :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Logement	Locaux mairie	Total
Rénovation thermique du logement + menuiseries+ chauffe-eau	17 000.00	DSIL (50%) pour logement DSIL (30%) pour locaux mairie annexe	8 500.00€	6 600.00€	15 100.00€
Changement menuiseries et installation de pompes à chaleur air/air dans les locaux administratifs	22 000.00	Contrats territoriaux 2022-2025 (30% de la part logement)	5 100.00€	0.00€	5 100.00€
		Région (30%) pour locaux mairie annexe	0.00€	6 600.00€	6 600.00€
		CEE(Lozère Energie)(4%) (Isolation des murs)	700.00		
		Autofinancement	2700.00€	8 800.00€	11 520.00€
Total HT	39 000.00 €	Total HT	17 000.00€	22 000.00€	39 000.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide :

De se montrer favorable à la réalisation de l'opération d'investissement telle que présentée

D'adopter le plan de financement proposé

De solliciter la DSIL, le Département et l'aide de la Région Occitanie pour le financement de l'opération.

8- Demande de subventions pour projet réaménagement des places du village de Chambon le Château.

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de réaménagement des places de Chambon le Château :

Il présente le tableau de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement places (Centrale + parvis église) :		DSIL (25%)	89 903.00€
Etude - Préparation chantier :	17 580.00€	Département de la Lozère (40%)	144 104.00€
Voirie :	67 925.00€		
Réseaux secs :	42 660.00€		
Assainissement eaux pluviales :	15 290.00€	Région (25%) des <i>aménagement espaces publics</i>	54 201.00€
Aménagement des espaces publics :	216 805.00€		
Sous total = base subventionnable	360 260.00€	Fonds libres (20%)	72 052.00€
Réfection RD 59	32 790.00€	Prise en charge Département	32 790.00€
TOTAL DEPENSES :	393 050.00€	TOTAL RECETTES	393 050.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide :

De se montrer favorable à la réalisation de l'opération d'investissement telle que présentée

D'adopter le plan de financement proposé

De solliciter la DETR, le Département et l'aide de la Région Occitanie pour le financement de l'opération.

Questions diverses :

- **Vacance du poste de cantinière/agent d'entretien à l'école « Guy Martin » :**

Suite à la démission de la cantinière/agent d'entretien affectée à l'école « Guy Martin », le poste est vacant depuis le 15 janvier 2022. Une offre d'emploi a été déposée sur le site « emploi territorial » et une personne en CDD assure le remplacement jusqu'au recrutement d'un nouvel agent.

- **Avancement du projet de réfection des réseaux sur le village de Chams :**

Un nouveau chiffrage prévisionnel de travaux a été établi par Lozère Ingénierie et le dossier a été déposé pour étude au Département dans le cadre des contrats territoriaux 2022-2025.